



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

LUNDI , LE 12 AVRIL 2010.

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal, tenue en la salle du conseil, lundi, le 12 avril 2010 à 20h. La séance est présidée par son honneur la mairesse Mme Céline Geoffroy. Sont également présents mesdames les conseillères Christine Marion et Marthe Blanchette et messieurs les conseillers Pierre Venne, Réjean Belleville et Michel Picard.

Le secrétaire-trésorier par intérim, M. Gilles Fredette est aussi présent.

Absent: Monsieur le conseiller Pierre Guilbault

ORDRE DU JOUR

- 01- Ouverture de l'assemblée
- 02- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 03- Adoption du procès-verbal du 8 mars 2010
- 04- Approbation des comptes payables et payés
 - 4.1- Liste et adoption des comptes payés et à payer
- 05- Correspondances
 - 5.089- Cancer du sein - Demande d'appui de Mme Talbot
 - 5.097- Réseau des Femmes Élues - Invitation au colloque
 - 5.101- MRC Joliette - Mise en lignes des comptes de taxes
 - 5.102- Entreprises B. Champagne Inc. - Pompe et traitement d'eau
 - 5.103- CSST - Sommaire de compte
 - 5.107- Entreprises B. Champagne Inc. - Facture 3677
 - 5.110- Leroux Beaudoin Hurens & Associés - Mise aux nommes
 - 5.121- Leroux Beaudoin Hurens & Associés - Facture pour l'architecte Michel Tellier
 - 5.124- MRC Joliette - Projet règlement sur protection des renseignements
 - 5.125- MRC Joliette - Projet de loi sur l'éthique dans le milieu municipal
 - 5.126- MRC Joliette - Demande d'appui de la MRC Matawanie
 - 5.131- Leroux Beaudoin Hurens & Associés - Mise aux normes facture de Biolab
- 06- Administration
 - 6.1- Dépôt du rapport des activités de la Mairesse pour le mois de février 2010
 - 6.2- Dépôt du rapport des revenus et des dépenses au 31 mars 2010
 - 6.3- Convention collective pour 2010-2011-2012-2013-2014 - Adoption
- 07- Rapport des comités
 - 7.1-
- 08- Réglementation
 - 8.1- Règlement numéro 1-2010 - Règlement décrétant un emprunt pour l'exécution de travaux de restauration d'une conduite d'aqueduc au coût estimé de 541 200,00\$
- 09- Loisirs et culture
 - 9.1- Camp de jour été 2010
 - 9.2- Bibliothèque - Caisse de 1 000,00 \$
 - 9.3- Maison des jeunes - Engagement de la coordonnatrice
- 10- Sécurité publique
 - 10.1 - Inspecteur Canin - Dépôt de rapport du mois de mars 2010
 - 10.2- Service de la prévention des incendies de Saint-Charles-Borromée - Dépôt du rapport des interventions 2009
- 11- Transport routier
 - 11.1- Rapport sur les travaux publics
 - 11.2- Réfection des rues Jean, Lacombe, Paquin, Robillard, Rousse et Rang Sainte-Rose ouest - Demande de soumissions
- 12- Hygiène du milieu
- 13- Urbanisme et mise en valeur du territoire
 - 13.1- CPTAQ
 - 13.2- Inspecteur en bâtiment - M. Jonathan Rondeau - Dépôt de rapport



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

- 13.3- Inspecteur en bâtiment - Formation
- 14- Varia
 - 14.1- Coupe de gazon des terrains municipaux - Demande de soumissions
- 15- Période de Questions
- 16- Levée de l'assemblée

01- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente de l'assemblée, madame la mairesse Céline Geoffroy, déclare l'assemblée ouverte

02- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2010-02-064 Il est proposé par M. Réjean Belleville et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour ci-dessus pré cité soit adopté.

Adoptée.

03- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 MARS 2010

Étant donné que tous les membres du conseil ont reçu leur procès-verbal, dispense de lecture est donnée au secrétaire.

2010-02-065 Il est proposé par Mme Christine Marion et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 8 mars 2010 soit accepté.

Adoptée.

04- APPROBATION DES COMPTES PAYABLES ET PAYÉS

4.1- Liste et adoption des comptes payés et à payer.

2010-04-066 Il est proposé par M. Pierre Venne et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes adopte les dépenses selon la liste présentée et autorise le secrétaire-trésorier à les payer pour un montant de

130 641.88 \$

Adoptée.

LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER			
MARS 2010			
Chèque no.	Fournisseurs	Détails	Montant
234428	Gilles Fredette	honoraires sec. Trés.	962.50 \$
234429	Desjardins Sécurité Financière	Fonds de pension	794.28 \$
234430	Syndicat Fonc. Publique	Cotisation syndical	120.26 \$
234431	Gilles Fredette	Honoraires sec. Trés.	910.00 \$
234432	Bell Canada	Téléphone	365.98 \$
234433	C.F. Lanaudière Inc.	Passage à niveau	242.60 \$
234434	Les Entreprises Bourget Inc.	Déneigement	18 679.68 \$
234435	Hydro Québec	Éclairage	573.35 \$
234436	L'Excellence	Assurance collective	1 106.41 \$
234437	Muni. St-Charles Borromée	Service d'incendie	5 762.17 \$
234438	MRC Joliette	Quote part	49 933.99\$
234439	CARA	Cotisation	200.00 \$



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

234440	Centre Prévention Suicide	Contribution	100.00 \$
234441	Laboratoire de Construction 2000	Honoraires	479.72 \$
234442	Gilles Fredette	Honoraires sec. Trés.	752.50 \$
234443	Société de l'Ass. Du Québec	Immatriculation motoneige	83.00 \$
234444	Socc. Roch Remillard	Remboursement de taxes	25.37 \$
234445	Suzor Louise	Remboursement de taxes	458.03 \$
234446	Chantal Corbeil	Remboursement de taxes	210.00 \$
234447	André Trépanier	Remboursement de taxes	11.79 \$
234448	Gilbert Malo	Remboursement de taxes	78.05 \$
234449	Robin Vincent	Remboursement de taxes	47.67 \$
234450	André Rousse	Remboursement de taxes	53.21 \$
234451	Joël Dufresne	Remboursement de taxes	83.51 \$
234452	Gilles Fredette	Honoraires sec. Trés.	875.00 \$
234453	Aquatech	Station de pompage	307.72 \$
234454	Bell Canada	Téléphone Chalet St. Pompage	246.81 \$
234455	Hydro Québec	Élec. Hotel de ville	1 763.52 \$
234456	Hydro Québec	Élec. Égout 613 Rte 131	24.12 \$
234457	Hydro Québec	Élec. Égout 2361 Raymond	748.89 \$
234458	Gilles Fredette	Honoraires sec. Trés.	752.50 \$
234459	Bertrand Bellmare Inc.	Éclairage Hôtel d ville	772.61 \$
234460	Biblo Notre Dame de Lourdes	Livres	521.64 \$
234461	Gisèle Bonin	Cours informatique	360.00 \$
234462	Canadian Tire	Cadenas, colle, propane	46.99 \$
234463	Certilab	Analyse d'eau	92.56 \$
234464	Éditions Yvon Blais	Mise à jour lois complémentaires	283.45 \$
234465	Garage Ste-Marie	Essence	438.51 \$
234466	Gaz Métro	Caserne et multithèque	579.54 \$
234467	John Meunier Inc.	Remb. De cautionnement	3 679.73 \$
234468	Lib. René Martin	Livres	1 645.34 \$
234469	Logixia Inc.	Ordinateurs	4 537.58 \$
234470	Michel Tellier	Architecte	3 386.25 \$
234471	Ministère de Finance Qué	Renouv. Certificat	102.00 \$
234472	Office Municipal d'habitation	OM.H. 1 ^{er} versement	1 729.25 \$
234473	Pause café D.L.	Café	44.00 \$
234474	Petite Caisse	Timbres, lait et divers	33.64 \$
234475	PG Govern	Logiciels	2 647.08 \$
234476	Produits Sany Inc.	Articles de nettoyage	400.61 \$
234477	Produits Énergétique Gal	Insp. St. Pompage	317.18 \$
234478	Québec Municipal	Cotisation 2010	310.41 \$
234479	Rondeau Jonathan	Frais de déplacement	74.34 \$
234480	Société Canadienne des Postes	Bulletin municipal	157.39 \$
234481	Télécommunication Xittel Inc.	Internet	50.74 \$
234482	Telus	Frais de cellulaires	134.25 \$
234483	Wal-Mart	Livres et écran	493.39 \$
234484	Bélanger Sauvé avocats	Service prof.	592.59 \$
234485	Bertrand Bellemare Inc.	Lumière de rue	260.83 \$
234486	Equip. Bureau Joliette	Photocopies entretien	395.06 \$
234487	Fonds de l'information foncier	Mutations	30.00 \$
234488	Hydro Québec	Éclairage public	627.36 \$
234489	L'Action	Offre d'emploi tech. En loisir	258.55 \$
234490	Kiwi Copie	Bulletin municipal	790.13 \$
234491	Lib. René Martin	Livre	28.30 \$
234492	L'inspecteur Canin	Chien errant	33.86 \$
	Ministère du revenu Québec	D.A.S. février 2010	2 949.46 \$
	Receveur Général du Canada	D.A.S. février 2010	1 112.91 \$
			116 670.16\$

Emp.no	Nom	Paie	Montant
11-0008	M. Pierre Guilbault	Mars 2010	423.92 \$
11-0010	M. Réjean Belleville	Mars 2010	423.92 \$
11-0012	M. Michel Picard	Mars 2010	423.92 \$
11-0015	Mme Christine Marion	Mars 2010	423.92 \$



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

11-0016	Mme Céline Geoffroy	Mars 2010	1 244.03 \$
11-0017	Mme Marthe Blanchette	Mars 2010	423.92 \$
11-0018	M. Pierre Venne	Mars 2010	423.92 \$
13-0002	Mme Micheline Miron	Mars 2010	0.00 \$
13-0004	Mme Carole Asselin	Mars 2010	1 376.60 \$
32-0002	M. Pierre Lajeunesse	Mars 2010	1 992.80 \$
61-0003	M. Jonathan Rondeau	Mars 2010	2 128.07 \$
70-0001	Mme Danny Gauthier	Mars 2010	2 254.39 \$
70-0005	Mme Johanne Vincent	Mars 2010	964.96 \$
70-0006	Mme Sylvie Laporte	Mars 2010	1 011.02 \$
70-0008	Mme Marjorie Boulanger	Mars 2010	456.33 \$
			13 971.72 \$

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Gilles Fredette
Secrétaire-trésorier

05- CORRESPONDANCES

5.089- Cancer du sein - Demande d'appui de Mme Talbot

2010-04-067

Il est proposé par M. Michel Picard
et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes participe au soutien de l'organisme Fondation de l'Hôpital général juif de Montréal en octroyant un montant de 50,00 \$ afin que la Fondation continue la recherche sur le cancer du sein.

Adoptée.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Gilles Fredette
Secrétaire-trésorier

5.097- Réseau des Femmes Élues - Invitation au colloque

2010-04-068

Il est proposé par Mme Marthe Blanchette
et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes autorise mesdames la mairesse Céline Geoffroy et la conseillère Christine Marion à participer au Colloque du Réseau des Femmes Élues de Lanaudière qui aura lieu le 30 avril 2010 à Saint-Liguori au coût de 20,00 \$ par personne.

Adoptée.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Gilles Fredette
Secrétaire-trésorier



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

5.101- MRC Joliette - Mise en lignes des comptes de taxes

2010-04-069

Il est proposé par Mme Christine Marion et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes accepte la proposition de la MRC Joliette concernant la mise sur le web du rôle d'évaluation et des comptes de taxes par la firme PG Solutions aux coûts de 501,00 \$ pour la mise en route et la formation, plus un coût annuel de 900,00 \$ pour le soutien technique. La présente abroge à tout fin que droit la résolution numéro 2010-02-028.

Adoptée.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Gilles Fredette
Secrétaire-trésorier

5.102- Entreprises B. Champagne Inc. - Pompe et traitement d'eau

2010-04-070

Il est proposé par M. Réjean Belleville et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes accepte la soumission des Entreprises B. Champagne Inc. de Saint-Esprit, au montant de 19504,20 \$ incluant les taxes, en date du 30 mars 2010 concernant la mise aux normes des puits.

Adoptée.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Gilles Fredette
Secrétaire-trésorier

5.103- CSST - Sommaire de compte

2010-04-071

Il est proposé par M. Pierre Venne et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes paye à la Commission de la Santé et de la Sécurité du Travail du Québec la cotisation 2010 au montant de 6 576,41 \$.

Adoptée.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Gilles Fredette
Secrétaire-trésorier

5.107- Entreprises B. Champagne Inc. - Facture 3677

2010-04-072

Il est proposé par M. Michel Picard et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes paye à Les Entreprises B. Champagne Inc. La facture numéro 3677 en date du 5 février 2010 concernant l'essai de pompage de 72 heures au montant 11 513,25 \$ incluant les taxes.

Adoptée.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.



*Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de
Notre-Dame-de-Lourdes*

Gilles Fredette
Secrétaire-trésorier

5.110- **Leroux Beaudoin Hurens & Associés - Mise aux normes**

2010-04-073

Il est proposé par M. Réjean Belleville
et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes
paye à Leroux Beaudoin Hurens & associés Inc. Ingénieurs conseil les honoraires
professionnels pour la mise aux normes du réservoir et structure de la station de
surpression au montant de 536,16 \$ taxes incluses.

Adoptée.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes
budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Gilles Fredette
Secrétaire-trésorier

5.121- **Leroux Beaudoin Hurens & Associés - Facture pour l'architecte Michel
Tellier**

2010-04-074

Il est proposé par Mme Christine Marion
et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes
autorise le paiement au montant de 3 386,25 \$ à l'architecte "Michel Tellier Architecte",
pour la mise aux normes du réservoir d'eau potable et de la structure de la station de
surpression, tel que recommandé par la firme d'ingénieurs Leroux Beaudoin Hurens &
Associés Inc. de Laval.

Adoptée.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes
budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Gilles Fredette
Secrétaire-trésorier

5.124- **MRC Joliette - Projet règlement sur protection des renseignements**

Attendu le projet de règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des
renseignements personnels des organismes municipaux, des organismes
scolaires et des établissements de santé ou de services sociaux;

Attendu que ledit règlement s'applique à un organisme public visé aux articles 5 et 7
de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la
protection des renseignements personnels;

Attendu tous les impacts des mesures proposées par ce projet de règlement sur les
organismes municipaux;

Attendu que le respect des exigences, telles qu'énoncées dans le projet de règlement,
engendrera pour les organismes municipaux des coûts importants;

Attendu l'importance de se prononcer avant l'adoption dudit règlement;

En conséquence,

2010-04-075

Il est proposé par M. Pierre Venne
et résolu à l'unanimité des conseillers:



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

De demander au gouvernement de revoir les obligations et les applications du projet de règlement sur la diffusion de l'information dans le respect des organismes municipaux;

De transmettre copie de la présente résolution au Premier Ministre, à la Fédération Québécoise des municipalités du Québec, à l'Union des municipalités du Québec, aux députés provinciaux du comté de Joliette et de Berthier.

Adoptée.

5.125- **MRC Joliette - Projet de loi sur l'éthique dans le milieu municipal**

Attendu que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard, entend déposer dans les prochaines semaines un projet de loi portant sur l'éthique dans le milieu municipal;

Attendu que le projet de loi devrait prévoir plusieurs obligations pour les municipalités, dont l'obligation d'adopter un Code d'éthique contenant une base commune et minimale de comportements fautifs et un régime de sanctions applicables par un commissaire à l'éthique qui relèverait de la Commission municipale;

Attendu que ce commissaire aurait un pouvoir d'enquête et d'application de ses décisions, avec un pouvoir de révision à la Cour supérieure;

Attendu que les municipalités devraient également se doter de répondants à l'éthique;

Attendu que l'UMQ est favorable au développement et à la promotion d'une culture éthique forte incluant une formation obligatoire pour tous;

Attendu que l'Union a de nombreuses réserves sur les intentions gouvernementales de vouloir judiciaireiser l'éthique en mettant en place une structure quasi-judiciaire de surveillance, car il existe déjà des tribunaux pour s'assurer que les manquements à l'éthique soient sanctionnés;

Attendu qu' il n'est pas démontré que la confiance des citoyens est renforcée par une judiciaireisation de l'éthique;

Attendu que le projet de loi 48, Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale, qui prévoit des règles d'éthique pour les députés et ministres, n'a pas encore été adopté;

Attendu que selon ce projet de loi, seul un député peut porter plainte contre un autre député, alors que pour le monde municipal, tout citoyen aurait ce pouvoir et que c'est l'Assemblée nationale, par une décision prise par les 2/3 de ses membres, qui pourrait appliquer une sanction recommandée par le Commissaire à l'éthique alors que pour le monde municipal, le commissaire aurait un pouvoir de sanction;

Attendu que en matière d'éthique, il ne devrait pas y avoir deux poids, deux mesures et qu'en ce sens, les mêmes règles devraient s'appliquer aux élus provinciaux et aux élus municipaux;

Attendu qu' il est important que le monde municipal fasse connaître rapidement sa position à l'égard du dossier de l'éthique;

En conséquence,



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

2010-04-076

Il est proposé par Mme Marthe Blanchette
et résolu à l'unanimité des conseillers:

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

De demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, d'adopter pour les élus municipaux, les mêmes règles d'éthique et les mêmes mécanismes de régulation de l'éthique que celles qui seront adoptées pour les élus provinciaux.

Que les codes d'éthique des élus municipaux et des élus provinciaux soient adoptés en même temps.

De transmettre copie de la présente résolution au Premier Ministre, à la Fédération Québécoise des municipalités du Québec, à l'Union des municipalités du Québec, aux députés provinciaux du comté de Joliette et de Berthier.

Adoptée.

5.126- **MRC Joliette - Demande d'appui de la MRC Matawanie**

- ATTENDU QUE la Commission scolaire des Samares a informé la MRC de Matawanie d'une demande de révision des tarifs liés aux services de structures de soutènement des grandes entreprises de services locaux titulaires (ESLT), laquelle a été déposée au CRTC le 30 octobre 2008;
- ATTENDU QUE le Conseil de la MRC de Matawanie ignorait le dépôt de cette demande qui va influencer directement son coût d'opération du réseau de fibres optiques;
- ATTENDU QUE le CRTC a statué, en 2008, que les services de structures de soutènement doivent être classés parmi les services de biens publics;
- ATTENDU QUE le 14 novembre 2009, le CRTC a demandé aux « parties intéressées » de fournir leurs commentaires;
- ATTENDU QUE le Conseil de la MRC de Matawanie désire donner son avis sur cette demande qui pourrait influencer le développement de son réseau de fibres optiques de façon très importante;
- ATTENDU QUE le Conseil de la MRC de Matawanie conteste vigoureusement les fortes augmentations des tarifs allant de 200 à 750% pour les structures de soutènement;
- ATTENDU QUE rien ne justifie une telle hausse pour les structures n'ayant besoin d'aucun entretien sur plusieurs années dans plusieurs cas et qu'en plus, ces hausses varient énormément entre les ESLT, ce qui donne à penser qu'ils ne s'entendent pas sur lesdits coûts, car ceux-ci sont très difficiles à justifier;
- ATTENDU QUE l'écart entre les tarifs des ESLT varie de façon importante de 200 à 500% pour les torons, de 400 à 750% pour les poteaux et de 380 à 400% pour les conduits;
- ATTENDU QUE si cette demande de modification de tarif est acceptée, la MRC de Matawanie verra ses coûts d'utilisation des structures de soutènement passer de 31 700,81 \$ à 155 496,06 \$, soit une augmentation de 123 795,26 \$;



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

ATTENDU QUE cette augmentation sera supportée par les citoyens deux fois plutôt qu'une, par le biais de la taxation municipale résultant de la quote-part des municipalités à la MRC d'une part et par les frais d'abonnement pour l'utilisation du service Internet d'autre part;

ATTENDU QUE cette augmentation est très difficile à justifier dans un contexte de ralentissement économique et de promotion du développement de l'Internet par les gouvernements, alors que les coûts d'entretien de structure sont répartis sur près de 50 ans (durée de vie probable d'un poteau);

ATTENDU QUE le Conseil estime inadmissible d'être avisé d'une consultation publique de cette importance par un cablodistributeur local alors que cette décision aura un impact financier majeur sur les finances municipales de l'ensemble du Canada;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Mme Christine Marion
et résolu à l'unanimité des conseillers :

2010-04-077

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
- 2- De demander au CRTC de ne pas donner suite à la demande de révision des tarifs liés aux services de structures de soutènement des grandes entreprises de services locaux titulaires, car elle n'est pas justifiée, comporte un impact financier extrêmement préjudiciable aux citoyens canadiens et remet en question le développement des réseaux de fibres optiques sur le territoire des municipalités de l'ensemble du Canada.
- 3- De demander l'appui de la FQM, de l'UMQ, des Commissions scolaires, des MRC du Québec, des députés provinciaux et du député fédéral.
- 4- De transmettre copie de la présente résolution à la FQM, à l'UMQ, à la Commission scolaire des Samares, à la députée provinciale Madame Véronique Hivon, au député fédéral Monsieur Pierre Paquette, à la MRC de Matawinie.

Adoptée.

5.131- Leroux Beaudoin Hurens & Associés - Mise aux normes facture de Biolab

2010-04-078

Il est proposé par M. Réjean Belleville
et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes autorise le paiement, au montant de 2467,11 \$, à l'entrepreneur "Biolab", pour l'analyse de l'eau des puits # 3 et # 4, tel que recommandé par la firme d'ingénieurs Leroux Beaudoin Hurens & Associés Inc. de Laval.

Adoptée.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Gilles Fredette
Secrétaire-trésorier

06- ADMINISTRATION



6.1- **Dépôt du rapport des activités de la Mairesse pour le mois de mars 2010**

Madame la mairesse Céline Geoffroy, dépose son rapport des activités du mois de mars 2010.

6.2- **Dépôt du rapport des revenus et des dépenses au 31 mars 2010**

M. Gilles Fredette, secrétaire-trésorier par intérim dépose les états financiers pour la période se terminant le 31 mars 2010

6.3- **Convention collective pour 2010-2011-2012-2013-2014 - Adoption**

2010-04-079

Il est proposé par M. Michel Picard et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes accepte la convention collective pour les années 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014 telle que déposée par Le Syndicat Canadien de la Fonction Publique, Section locale 4411. Et que par la même résolution le conseil autorise mesdames la mairesse Céline Geoffroy et la directrice générale et secrétaire-trésorière Micheline Miron à signer ladite convention pour et au nom de la municipalité.

Adoptée.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Gilles Fredette
Secrétaire-trésorier

07- **RAPPORT DES COMITÉS**

08- **RÈGLEMENTATION**

8.1- **Règlement numéro 1-2010 - Règlement décrétant un emprunt pour l'exécution de travaux de restauration d'une conduite d'aqueduc au coût estimé de 541 200,00 \$**

Règlement numéro 1-2010 décrétant une dépense de 541 200,00 \$ et un emprunt de 541 200,00\$ pour l'exécution de travaux de restauration d'une conduite d'aqueduc sur la rue Principale.

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 8 mars 2010;

2010-04-080

Il est proposé par Mme Christine Marion et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes adopte le règlement numéro 1-2010 intitulé "Règlement une dépense de 541 200,00 \$ et un emprunt de 541 200,00\$ pour l'exécution de travaux de restauration d'une conduite d'aqueduc sur la rue Principale" pour valoir à toutes fins que de droit et qu'il soit statué et décrété ce qui suit:

ARTICLE 1.

Le conseil est autorisé à restaurer 1 700 mètres linéaires de la conduite d'aqueduc selon l'estimation détaillée préparée par Leroux Beaudoin Hurens & Associés, en date du 10 avril 2009 laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexes « A ».

ARTICLE 2.

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 541 200,00 \$ pour les fins du présent règlement.



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

ARTICLE 3.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 541 200,00\$ sur une période de dix ans.

ARTICLE 4.

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5.

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6.

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ARTICLE 7.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Mme Céline Geoffroy
Mairesse

M. Gilles Fredette
Secrétaire-trésorier par intérim

Adoptée.



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de
Notre-Dame-de-Lourdes

Règlement numéro 1-2010 - Règlement décrétant un emprunt pour l'exécution de
travaux de restauration d'une conduite d'aqueduc au coût estimé de 541
200,00\$

ANNEXE "A"

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES
RÉSUMÉ DE L'ESTIMATION PRÉLIMINAIRE
RESTAURATION D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC,
DE FONDATION DE RUE ET RÉFECTION DE
PAVAGE**

NOTRE DOSSIER: M8128-00

Le 10 avril 2009

1.0	Restauration aqueduc		
1.1	Aqueduc	380 400.00 \$	
	SOUS-TOTAL		380 400.00 \$
	Sous-total		380 400.00 \$
	(+) Imprévus 10%		38 040.00 \$
	Sous-total		418 440.00 \$
	(+) Taxes nettes (7.875%)		32 575.55 \$
	Sous-total		451 015.55 \$
	(+) Frais incendient (✓ 20%)		90 184.45 \$
	TOTAL DE L'ESTIMATION PRÉLIMINAIRE		541 200.00 \$

Leroux, Beaudoin, Hurens et associés
Experts-conseils

Maurice Allard, ing.
/dr



Règlement numéro 1-2010 - Règlement décrétant un emprunt pour l'exécution de travaux de restauration d'une conduite d'aqueduc au coût estimé de 541 200,00\$

ANNEXE "A" (Suite)

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES
ESTIMATION PRÉLIMINAIRE
RESTAURATION D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC,
DE FONDATION DE RUE ET RÉFECTION DE
PAVAGE

NOTRE DOSSIER: M8128-00

Le 10 avril
2009

Restauration aqueduc

1.0

1.1

Aqueduc

<u>Description</u>	<u>Quantité</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Prix global</u>
<u>1.1.1</u> Raccord à l'aqueduc existant	1 unité	1 500.00 \$	1 500.00 \$
<u>1.1.2</u> Tuyau de 150mmø en P.V.C. DR-18	1700 m.lin.	175.00 \$	297 500.00 \$
<u>1.1.3</u> Chambre de purgeur d'air incluant purgeur et accessoires	1 unité	6 500.00 \$	6 500.00 \$
<u>1.1.4</u> Vanne d'arrêt de 150mmø	5 unités	1 900.00 \$	9 500.00 \$
<u>1.1.5</u> Borne-fontaine	3 unités	5 000.00 \$	15 000.00 \$
<u>1.1.6</u> Branchement privé de 20mmø en cuivre mou type "K"	33 unités	800.00 \$	26 400.00 \$
<u>1.1.7</u> Isolant en polystyrène extrudé HI-40 sur 50mm d'épaisseur pour branchement privé	300 m.ca.	75.00 \$	22 500.00 \$
<u>1.1.8</u> Robinet de vidange	2 unités	750.00 \$	1 500.00 \$
Total article 1.1			380 400.00 \$



09- LOISIRS ET CULTURE

9.1- Camp de jour été 2010

2010-04-081

Il est proposé par Mme Marthe Blanchette et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes autorise la tenue d'un camp de jour du 28 juin au 13 août 2010 pour les garçons et filles de 5 à 12 ans, fréquentant l'école primaire. Le coût d'inscription par enfant sera de 350,00 \$ incluant les sorties et les chandails.

Adoptée.

9.2- Bibliothèque - Caisse de 1 000,00 \$

2010-04-082

Il est proposé par Mme Christine Marion et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes autorise l'émission d'un chèque au montant de 1 000,00 \$ pour la bibliothèque. Cette somme servira à l'achat de livres et d'autres dépenses diverses. La responsable émettra périodiquement un rapport au conseil sur les dépenses encourues afin de recevoir un remboursement.

Adoptée.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Gilles Fredette
Secrétaire-trésorier

9.3- Maison des jeunes - Engagement de la coordonnatrice

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu la démission de madame Marjorie Bourgeois-Bélanger, coordonnatrice de la maison des jeunes;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal accepte la démission de madame Marjorie Bourgeois-Bélanger;

CONSIDÉRANT que des offres d'emploi ont été faits afin d'annoncer le poste vacant;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection a fait part du choix du candidat aux membres du conseil;

POUR CES MOTIFS,

2010-04-083

Il est proposé par Mme Marthe Blanchette
Et résolu à l'unanimité:

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution

Embauche

Que le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes embauche à partir du 13 avril 2010, madame Christine De L'Étoile-Martin de Notre-Dame-de-Lourdes pour assumer le poste de coordonnatrice de la maison des jeunes.

Salaire

Que la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes verse à madame Christine De L'Étoile-Martin un salaire de 14,00 \$ de l'heure pour 10 heures semaine.



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

Adoptée.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Gilles Fredette
Secrétaire-trésorier

10- SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1- Inspecteur Canin - Dépôt de rapport du mois de mars 2010

Dépôt du rapport de mars 2010, de la compagnie Inspecteur Canin concernant les interventions.

10.2- Service de la prévention des incendies de Saint-Charles-Borromée - Dépôt du rapport des interventions 2009

M. Gilles Fredette, secrétaire-trésorier par intérim, dépose le rapport annuel 2009, tel que produit par M. Jacques Fortin directeur du service d'incendie (Municipalité Saint-Charles-Borromée).

11- TRANSPORT ROUTIER

11.1- Rapport sur les travaux publics

Dépôt du rapport de l'inspecteur municipal, M. Jonathan Rondeau, décrivant l'état des routes et l'estimé des coûts de réparation au mois de mars 2010.

11.2- Réfection des rues Jean, Lacombe, Paquin, Robillard, Rousse et Rang Sainte-Rose ouest - Demande de soumissions

2010-04-084

Il est proposé par Mme Christine Marion et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes procède à une demande de soumissions publique pour la réparation des chemins suivants; rue Jean, rue Lacombe, rue Paquin, rue Robillard, rue Rousse et le Rang Sainte-Rose telle qu'établi dans la demande de soumissions dont la date d'ouverture est fixée au 3 mai 2010 à 10 heures de l'avant midi.

Adoptée.

12- HYGIÈNE DU MILIEU

13- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

13.1- CPTAQ

13.2- Inspecteur en bâtiment - M. Jonathan Rondeau - Dépôt de rapport

Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment, M. Jonathan Rondeau, décrivant les travaux effectués durant le mois de mars 2010.

13.3- Inspecteur en bâtiment - Formation

2010-04-085

Il est proposé par M. Michel Picard et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes autorise M. Jonathan Rondeau à participer à la formation "L'insalubrité des bâtiments - module 1 et 2" - le 10 et 11 juin 2010 à Québec organisée par La Fédération Québécoise



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

des Municipalités (FQM) et la COMBEQ. Et par la même résolution que les frais d'inscription au montant de 265,26 \$ par module et les frais de déplacement soient payés par la municipalité.

Adoptée.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Gilles Fredette
Secrétaire-trésorier

14- VARIA

14.1- **Coupe de gazon des terrains municipaux - Demande de soumissions**

2010-04-086

Il est proposé par Mme Christine Marion et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes procède à une demande de soumissions par invitation pour la coupe de gazon des terrains municipaux telle qu'établit dans la demande de soumissions dont la date d'ouverture est fixée au 19 avril 2010 à 14h00.

Adoptée.

15- PÉRIODE DE QUESTION

16- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2010-04-087

L'ordre du jour étant épuisé
Il est proposé par Mme Marthe Blanchette et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée (20:55 heures).

Adoptée.

Mme Céline Geoffroy
Mairesse

M. Gilles Fredette
Secrétaire-trésorier par intérim.